



Notre devise :
La solidarité et le travail de chacun au profit de tous
 Charles HEBRARD

L'OFFICIER MARINIER

Mai 2006 - n° 291
 61^{ème} Année



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire

Congrès 2006	1
Amiante (Rapports)	1
Allocution au HCECM du ministre de la Défense	2
Bureau National	2
Nécrologie	2
Comac	3
Humour	3
Informations sociales et administratives	4 à 6, 11 à 15
Info. générales	7, 8
Vie des associations	9, 10
Pension de retraite	15
Souvenirs... Souvenirs...	16

Congrès, mai 2006

Nous sommes à un mois du congrès de Sevrier-Annecy. Nos amis de l'association « Rhône-Alpes » vous ont concocté des journées attractives dans un environnement magnifique.

A ce sujet, nous en profitons pour rendre un hommage tout particulier à tous les présidents qui ont organisé un congrès.

Ce n'est pas une mince affaire, et c'est là que le bénévolat prend toute sa signification. Au-delà des journées du Conseil d'Administration, nos congrès ont un but : *la joie d'être ensemble.*

Le BUREAU NATIONAL

Amiante : Rapports du Parlement

Après le Sénat en novembre dernier, c'est l'Assemblée nationale qui vient de publier son rapport d'information sur l'amiante.

Première constatation : Les militaires ne sont pas sur le devant de la scène. Il fallait s'en douter, l'on fait souvent peu de cas des serviteurs de l'Etat dans certains domaines (le « CLEMENCEAU »...).

Seconde constatation : **Au Sénat comme à l'Assemblée, une même proposition en ce qui concerne la pré-retraite amiante : Tout le personnel qui a été en contact avec l'amiante doit pouvoir bénéficier des mêmes droits sans tenir compte des différents statuts sous lesquels les périodes d'activité ont été exercées.**

Troisième constatation : Améliorer le suivi médical des personnes exposées avec entre autre la généralisation dans le respect d'un protocole médical, du recours au scanner thoracique (il y a un certain temps déjà que la FNOM le dit).

Enfin, les députés préconisant l'allègement des procédures du FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) et la préservation de son autonomie.

Ces deux rapports font un document de travail sérieux et important. Les propositions faites par le parlement sont une base de départ pour améliorer la vie de nos concitoyens en contact avec l'amiante. Il ne manque plus maintenant que la volonté... d'avancer.

Michel LACHAUD

